

# LE PROGRAMME DU SECONDAIRE DEUXIÈME CYCLE

2004



BRITISH  
COLUMBIA

Ministry of Education

2004



LE PROGRAMME DU SECONDAIRE DEUXIÈME CYCLE  
2004



BRITISH  
COLUMBIA

**Ministry of Education**

2004

### **Pour commander d'autres exemplaires de ce guide-ressource**

Vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires de ce document en vous adressant au bureau suivant :

Government Publications Services  
PO Box 9452, STN Prov Gov't  
563 Superior St.  
Victoria BC V8W 9V7

Tél. : (250) 387-6409

Télec. : (250) 387-1120

Sans frais : 1-800-663-6105

Au moment de passer votre commande, veuillez mentionner le numéro XX0331

Le Ministère met aussi ce document à la disposition des internautes à l'adresse suivante :

[www.bced.gov.bc.ca/graduation](http://www.bced.gov.bc.ca/graduation)

#### **National Library of Canada Cataloguing in Publication Data**

British Columbia. Ministry of Education.

Le programme du secondaire deuxième cycle 2004

Trad. de: The graduation program 2004.

Également disponible sur Internet.

ISBN 0-7726-5055-1

1. Écoles secondaires - Colombie-Britannique -  
Conditions d'obtention du diplôme. I. Titre.

LB1617.C3B7414 2003 373.12' 912' 09711 C2003-960211-7

L'objet de ce document est de présenter les composantes du programme du secondaire deuxième cycle 2004; il met l'accent sur les changements que le Ministère a apportés à l'ancien programme, par suite de l'étude qu'il a menée en 2002-2003 sur les exigences relatives à l'obtention du diplôme de fin d'études. À mesure que ces changements seront mis en application, le Ministère en communiquera les détails aux écoles par divers moyens, entre autres, en les publiant dans son site Internet et en faisant des ajouts au guide d'évaluation du portfolio de fin d'études ainsi qu'au *Manuel de procédures*, qui est distribué chaque année.

De plus, le programme du secondaire deuxième cycle sera appelé à évoluer au fur et à mesure que les politiques et les lignes directrices afférentes seront mises en oeuvre. Le Ministère vous encourage non seulement à lire le présent document, mais aussi à prendre connaissance, dans son site Internet, des sections se rapportant au programme, puisqu'elles contiennent les renseignements les plus à jour sur les exigences du diplôme de fin d'études.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Attributs du diplômé de la Colombie-Britannique.....</b>	<b>2</b>
<b>Exigences du programme du secondaire deuxième cycle .....</b>	<b>4</b>
<b>Évaluation du portfolio de fin d'études .....</b>	<b>12</b>
<b>Cours au choix .....</b>	<b>14</b>
<b>Autres façons d'obtenir des crédits menant au diplôme de fin d'études .....</b>	<b>16</b>
<b>Attestations de fin d'études .....</b>	<b>18</b>
<b>Conclusion/sommaire .....</b>	<b>20</b>



Le programme du secondaire deuxième cycle est une composante fondamentale du système d'éducation (M à 12) de la Colombie-Britannique. Bien que les réalisations des élèves soient importantes à tous les échelons du programme d'études, c'est durant les dernières années d'école que les jeunes font les choix et acquièrent les habiletés qui auront le plus d'incidence sur le reste de leur vie.

Conscient de ce fait, le ministère de l'Éducation a entrepris en 2002 de faire la révision du programme du secondaire deuxième cycle. Dans le cadre de cette étude, qui a duré un an, le Ministère a consulté des milliers de parents, d'élèves, d'éducateurs, de membres de la collectivité, aussi bien que d'anciens élèves qui n'avaient pas terminé leur secondaire. L'étude a aussi porté sur l'analyse d'ouvrages didactiques, de même que sur l'examen de déclarations de principes et d'exigences relatives au diplôme de fin d'études en vigueur dans d'autres provinces et territoires.

Les données recueillies lors des consultations précitées ont permis au Ministère de dresser une liste intitulée *Attributes of the BC Graduate* (Attributs du diplômé de la Colombie-Britannique), qui décrit les connaissances, les habiletés, les attitudes et les compétences que tous les finissants devraient avoir acquises lorsqu'ils terminent leur 12<sup>e</sup> année. Cette liste (présentée intégralement aux pages 3 et 4) est au cœur même du programme du secondaire deuxième cycle 2004 — qui est conçu pour améliorer la qualité de l'éducation offerte à tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

La réussite de l'élève constitue le but ultime de l'éducation. Mais en quoi consiste la réussite de l'élève lorsque celui-ci parvient au terme du programme? Cette question était au centre de la vaste consultation que le Ministère a menée au sujet du programme du secondaire deuxième cycle, durant l'année scolaire 2002-2003; les réponses que lui ont données les parents, les élèves, les éducateurs et des membres de divers secteurs de la collectivité lui ont permis de dresser une liste d'attributs souhaitables chez tout finissant de la Colombie-Britannique. Cette liste décrit les connaissances, les habiletés, les attitudes et les compétences que les jeunes doivent avoir acquises s'ils veulent réussir tant sur le plan personnel qu'à titre de membres à part entière de notre société.

À certains égards, ces attributs sont demeurés cohérents au fil des ans. Ils ont aussi évolué de façon à refléter notre monde en mutation et les attentes changeantes des élèves, des familles, des collectivités locales et des employeurs. Le programme du secondaire deuxième cycle 2004 est conçu pour aider tous les élèves à acquérir les attributs ci-dessous avant d'avoir terminé leur 12<sup>e</sup> année et ce, dans un parcours scolaire qui permet leur développement sur les plans intellectuel, social et humain, et qui les prépare au choix d'une carrière.

### **En ce qui concerne leur développement intellectuel, les diplômés doivent avoir :**

- une compétence en compréhension de textes, en écriture, en mathématiques, en sciences humaines et en sciences, de même que la capacité d'utiliser ces habiletés pour résoudre des problèmes et prendre des décisions;
- l'aptitude à comprendre et à utiliser les technologies de l'information;
- la capacité de communiquer efficacement avec diverses catégories de personnes, ce qui englobe la capacité de recueillir, de synthétiser et de présenter des informations; de plus, l'élève doit connaître sa langue maternelle et une autre langue;
- une compréhension et une appréciation des formes d'expression artistique et esthétique;
- la capacité d'exercer son esprit critique et de résoudre des problèmes, en se servant d'informations pour se forger une opinion, formuler des jugements sûrs et prendre des décisions judicieuses;
- la capacité de comprendre combien il est important de s'engager à apprendre toute sa vie durant.

*Les attributs du diplômé décrivent les compétences que nous voulons transmettre à tous les jeunes de la Colombie-Britannique*

**En ce qui concerne leur développement sur les plans social et humain, les diplômés doivent avoir :**

- les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour devenir des citoyens responsables socialement, qui ont des principes et qui vivent dans le respect de la diversité et du droit de chacun à des idées et à des croyances différentes des leurs;
- les connaissances et la compréhension qui leur permettront, à titre de citoyens du Canada et du monde, d'adhérer aux principes de la démocratie, et d'agir dans le respect des lois et en conformité avec les droits et les devoirs de tout citoyen d'une société démocratique;
- les attitudes, les connaissances et les bonnes habitudes dont ils auront besoin pour être des individus en santé, qui assument la responsabilité de leur bien-être physique et affectif;
- les attitudes et les compétences dont ils auront besoin pour contribuer à la vie de la collectivité, notamment en prenant des initiatives visant à améliorer la qualité de leur vie et de celle d'autrui.

**En ce qui concerne le choix de carrière, les diplômés doivent avoir :**

- la confiance et les compétences requises pour devenir des individus autonomes pouvant faire preuve d'initiative, établir des priorités, se fixer des objectifs et s'engager à les atteindre dans notre société en mutation;
- la connaissance et la compréhension du vaste éventail de carrières qui s'offrent à eux, des chances de réussite dans ces carrières et des dispositions qu'ils devront prendre pour réaliser un schéma de carrière particulier;
- de l'expérience en matière de planification et de poursuite d'objectifs liés à leur carrière et à leur vie personnelle;
- les habiletés requises pour travailler efficacement et en toute sécurité avec d'autres et pour réussir dans leur travail, aussi bien individuel que collectif.

Le programme du secondaire deuxième cycle est conçu pour aider chaque diplômé à acquérir ces attributs.

## Portée

Le programme du secondaire deuxième cycle de la Colombie-Britannique s'adresse aux classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année. Les cours portant les numéros 10, 11 et 12 permettent aux élèves d'obtenir des crédits menant au diplôme de fin d'études secondaires.

## Exigences

Pour obtenir son diplôme de fin d'études, un élève doit accumuler au moins 80 crédits sur toute la durée du programme, soit trois ans. Ces crédits se détaillent comme suit :

- 48 crédits provenant de cours obligatoires;
- 28 crédits ou plus provenant de cours au choix;
- 4 crédits provenant de l'évaluation du portfolio de fin d'études (pour de plus amples renseignements sur ce portfolio, veuillez vous reporter aux pages 11 et 12);
- Au moins 16 de ces crédits doivent être obtenus en 12<sup>e</sup> année.

*La plupart des cours élaborés par le Ministère valent quatre crédits.*

## Plan d'apprentissage de l'élève

Dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle 2004, la documentation associée au plan d'apprentissage de l'élève ne sera plus exigée. Au lieu de se servir d'un tel plan, l'élève devra, dès la 10<sup>e</sup> année, planifier et préparer ses études futures et ses objectifs de carrière grâce au travail qu'il exécutera dans le cadre du programme régulier et à la constitution d'un portfolio de fin d'études.

## **Exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études**

Au printemps de 2003, le ministère de l'Éducation a apporté des changements aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études. Les élèves qui entreront en 10<sup>e</sup> année au début de l'année scolaire 2004-2005 suivront le nouveau programme du secondaire deuxième cycle 2004. Les élèves qui entreront en 10<sup>e</sup> année avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004 seront encore assujettis aux exigences du programme de 1995. Le tableau qui suit fait état des différences entre ces deux programmes.

<b>Tableau comparatif des exigences des programmes de 1995 et de 2004</b>	
<b>Exigences – 1995</b>	<b>Exigences – 2004</b>
<b>52 crédits répartis sur la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année</b>	<b>80 crédits répartis sur la 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année</b>
<p>28 crédits provenant des matières de base :</p> <p>Arts du langage 11 (4 crédits)*</p> <p>Arts du langage 12 (4 crédits)*</p> <p>Sciences humaines 11 ou Études des Premières Nations de la C.-B. 12 (4 crédits)</p> <p>Mathématiques 11 ou 12 (4 crédits)*</p> <p>Sciences 11 ou 12 (4 crédits)*</p> <p>Beaux-Arts 11 (2 crédits)*</p> <p>Compétences pratiques 11 (2 crédits)*</p> <p>Planification professionnelle et personnelle 11 (PPP 11) (2 crédits)</p> <p>Planification professionnelle et personnelle 12 (PPP 12) (2 crédits)</p> <p>*un parmi un certain nombre de cours possibles</p>	<p>48 crédits provenant de cours obligatoires :</p> <p>Arts du langage 10 (4 crédits)</p> <p>Arts du langage 11 (4 crédits)*</p> <p>Arts du langage 12 (4 crédits)*</p> <p>Sciences humaines 10 (4 crédits)</p> <p>Sciences humaines 11, Éducation civique au Canada 11 ou Études des Premières Nations de la C.-B. 12 (4 crédits)</p> <p>Sciences 10 (4 crédits)</p> <p>Sciences 11 ou 12 (4 crédits)*</p> <p>Mathématiques 10 (4 crédits)*</p> <p>Mathématiques 11 ou 12 (4 crédits)*</p> <p>Éducatons physique 10 (4 crédits)</p> <p>Beaux-Arts ou Compétences pratiques (ou les deux) 10, 11 ou 12 (4 crédits)*</p> <p>Planification 10 (4 crédits)</p> <p>*un parmi un certain nombre de cours possibles</p>
<p>Les élèves doivent aussi obtenir au moins 24 crédits provenant de matières à options.</p> <p>De ce nombre, 8 tout au plus peuvent provenir de cours à options élaborés localement.</p> <p>Les élèves de 12<sup>e</sup> année doivent faire en sorte d'obtenir au moins 16 crédits provenant de cours autorisés par le Ministère.</p> <p>Un seul examen d'Arts du langage 12 est exigé pour l'obtention du diplôme de fin d'études.</p>	<p>Les élèves doivent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir 4 crédits provenant de l'évaluation du portfolio de fin d'études</li> <li>• acquérir au moins 28 crédits provenant de cours au choix</li> </ul> <p>Parmi les crédits exigés dans la catégorie des cours au choix, un nombre illimité peut provenir de cours autorisés par un conseil scolaire ou par les autorités d'une école indépendante, ou de cours du niveau postsecondaire.</p> <p>Les élèves de 12<sup>e</sup> année doivent faire en sorte d'obtenir au moins 16 crédits provenant de cours autorisés par le Ministère ou encore par un conseil ou une autorité scolaire, ou provenant de cours du niveau postsecondaire.</p> <p>Entre la 10<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année, le Programme du secondaire deuxième cycle comporte cinq examens officiels obligatoires, dont l'examen d'Arts du langage 12.</p>

## Cours obligatoires

Appelés « matières de base » dans l'ancien programme du secondaire deuxième cycle, les cours obligatoires regroupent les matières scolaires fondamentales dans lesquelles tous les élèves doivent acquérir une certaine compétence. Ces matières sont, entre autres, les arts du langage, les sciences humaines, les sciences, les mathématiques, la planification, l'éducation physique, et les compétences pratiques ou les beaux-arts. (Le tableau de la page 6 présente la liste complète des crédits rattachés à ces cours obligatoires.)

La gamme de cours obligatoires offerts en 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année est conçue de façon à ce que tous les futurs diplômés reçoivent une éducation générale solide, conforme aux normes élevées du Ministère et, qu'au terme de leurs études secondaires, ils possèdent les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour bâtir leur avenir. Cette gamme de cours offre en outre aux élèves une certaine latitude. Par exemple, un élève peut choisir parmi un bloc de cours, dont les arts du langage, les sciences humaines, les sciences, les mathématiques, et les compétences pratiques ou les beaux-arts (ou les deux), ceux qui répondent le mieux à ses besoins et à ses centres d'intérêt — le tout dans le cadre du programme de cours obligatoires.

*Les élèves doivent acquérir les 48 crédits provenant de cours obligatoires en suivant les cours correspondants, ou encore en faisant une réclamation de crédits ou en demandant une équivalence (voir la page 16).*

### Arts du langage

Savoir communiquer est une des habiletés fondamentales et essentielles dont un élève a besoin pour être à la hauteur dans le monde d'aujourd'hui. Pour être en mesure de réussir dans leur vie actuelle et future, les finissants du secondaire doivent pouvoir faire davantage que simplement lire et écrire. Ils doivent être capables non seulement de trouver, de synthétiser et de présenter des informations, mais aussi de maîtriser leur langue de façon à pouvoir communiquer leurs idées efficacement à tout un éventail de personnes. Dans cette optique :

- Le cours d'Arts du langage 10 est obligatoire pour tous les élèves.
- En 11<sup>e</sup> année, les élèves peuvent choisir un cours parmi ceux-ci : *English 11*, Français langue première 11 ou *Communications 11*, et ils doivent obtenir 4 crédits pour ce cours.
- En 12<sup>e</sup> année, les élèves peuvent choisir parmi les cours suivants : *Communications 12*, *English 12*, Français langue première 12, ou Communication professionnelle et technique 12, et ils doivent obtenir 4 crédits pour n'importe lequel de ces cours.

En outre, les examens d'Arts du langage de 10<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année sont obligatoires pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

### Sciences humaines

Cette discipline a pour objet d'aider les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent et la place qu'ils y occupent. Grâce à l'examen de questions, de thèmes et d'événements actuels et passés, les élèves acquièrent les habiletés et les attributs dont ils auront besoin pour devenir des citoyens responsables et participer activement à la vie de la société démocratique.

- Le cours de Sciences humaines 10 est obligatoire pour tous les élèves.
- En 11<sup>e</sup> ou en 12<sup>e</sup> année, les élèves peuvent choisir parmi les cours suivants : Sciences humaines 11, Études des Premières Nations de la C.-B. 12 ou un cours appliqué qui portera sur le civisme et sur le gouvernement canadien (ce cours sera offert d'ici 2005). Ils doivent obtenir 4 crédits pour n'importe lequel de ces cours.

### Sciences

L'étude des sciences est un des fondements de la compréhension du monde naturel et de l'acquisition d'habiletés liées aux méthodes d'observation et de mesure. L'étude scientifique favorise aussi chez les élèves le développement de l'esprit critique et des habiletés liées à la résolution de problèmes.

- Le cours de Sciences 10 est obligatoire pour tous les élèves.
- Pour obtenir leur diplôme de fin d'études, les élèves doivent aussi acquérir 4 crédits associés à un cours de sciences de niveau 11 ou 12 — en choisissant parmi les cours autorisés par le Ministère celui qui les intéresse le plus. Le Ministère publie chaque année dans le *Manuel de procédures* une liste à jour des cours qui satisfont à cette exigence.

### Mathématiques

Les cours de mathématiques encouragent les élèves à employer et à perfectionner leurs habiletés liées au raisonnement et à l'analyse logique, de même qu'à utiliser leurs compétences en mathématiques et des modèles mathématiques pour résoudre des problèmes.

- Le cours de mathématiques 10 est obligatoire pour tous les élèves. Ceux-ci peuvent choisir parmi les trois cheminements suivants : Applications des mathématiques 10, Mathématiques de base 10 ou Principes de mathématiques 10.
- Pour obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires, les élèves doivent aussi acquérir 4 crédits dans n'importe lequel des trois cheminements précités, de niveau 11 ou 12.

*La compétence mathématique consiste en l'application des notions acquises dans ce domaine aux activités de la vie quotidienne.*

- Le Ministère encourage les écoles qui n'offrent pas tous ces cours à chercher des façons d'offrir davantage de choix à leurs élèves. Celles qui le désirent peuvent, notamment, s'organiser avec des écoles d'un autre district scolaire ou encore prendre les dispositions nécessaires pour que ces cours soient disponibles grâce à l'enseignement à distance par voie électronique.

### **Éducation physique**

Un des objectifs du programme du secondaire deuxième cycle est d'aider les élèves à acquérir les connaissances et à développer les attitudes et les bonnes habitudes qui leur permettront d'être des individus en santé qui assument la responsabilité de leur bien-être physique et affectif. Cet objectif peut être atteint en combinant l'enseignement de l'éducation physique à d'autres moyens susceptibles d'encourager les élèves à faire des choix compatibles avec une vie saine.

- Le cours d'Éducation physique 10 est obligatoire pour tous les élèves.
- Pour obtenir leur diplôme de fin d'études, les élèves doivent satisfaire à la norme provinciale en matière de condition physique et, dans le cadre de l'évaluation du portfolio de fin d'études, ils seront évalués dans d'autres domaines connexes à la santé.

### **Beaux-Arts ou Compétences pratiques (ou les deux)**

Ces programmes d'études aident les élèves à comprendre et à apprécier diverses formes d'expression artistique et esthétique, ou à effectuer un apprentissage centré sur des notions d'application et sur des méthodes pratiques (ou l'un et l'autre).

- Les cours du domaine des beaux-arts sont des cours qui favorisent la créativité et l'expression personnelle, et qui permettent aux élèves de développer leurs talents en arts visuels, en danse, en art dramatique ou en musique.
- Les cours du domaine des compétences pratiques concernent l'utilisation concrète et pratique d'habiletés qui sont utiles aux élèves dans leur vie quotidienne; ils appuient également leurs progrès dans des champs tels que la résolution de problèmes pratiques, la communication et l'utilisation des technologies. Les cours qui sont offerts dans ce domaine portent, entre autres, sur l'économie domestique, l'éducation aux affaires et le marketing, la conception de produits et la technologie.

- Les élèves doivent obtenir 4 crédits en tout dans le domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques (ou dans l'un et l'autre) et ce, à n'importe quel moment du programme du secondaire deuxième cycle. Ils peuvent, s'ils le désirent, acquérir 2 crédits dans chaque domaine. Ils peuvent obtenir ces 4 crédits en 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année.

Cette exigence entrera en vigueur au mois de septembre 2004 pour les élèves de 10<sup>e</sup> année.

### **Planification 10**

*Dans le programme du secondaire deuxième cycle 2004, les cours de Planification professionnelle et personnelle (PPP) 10, 11 et 12 sont remplacés par le cours de Planification 10 et par l'évaluation du portfolio de fin d'études. Tous les sujets relatifs à la santé et à la condition physique seront donc traités dans le cadre des programmes d'Éducation physique et de Planification 10, et du portfolio de fin d'études.*

Ce cours est conçu pour aider les élèves à acquérir la confiance et les habiletés dont ils auront besoin pour devenir des individus autonomes pouvant faire preuve d'initiative, établir des priorités, se fixer des objectifs et s'engager à les atteindre, et prendre des décisions éclairées dans notre société en mutation. De plus, le cours de Planification 10 encourage les élèves à explorer une vaste gamme de carrières et de programmes d'études qui s'offrent à eux; il les incite à réfléchir à leurs chances de réussite dans ces carrières, à prévoir les dispositions qu'ils devront prendre pour réaliser le schéma de carrière qu'ils ont choisi et à déterminer où ils pourront poursuivre leurs études postsecondaires.

Le cours de Planification 10 aide les élèves dans les domaines suivants :

- planification des études;
- planification de carrière;
- santé;
- finances.

Ce cours initie également les élèves au concept des domaines d'intérêt (voir la section portant sur les domaines d'intérêt, à la page 13).

## Examens du programme du secondaire deuxième cycle

Tous les élèves du secondaire deuxième cycle sont assujettis à cinq examens qui sont répartis sur toute la durée du programme, dans les matières suivantes :

- Arts du langage 10
- Sciences 10
- Mathématiques 10
- L'examen rattaché au cours de Sciences humaines obligatoire 11 ou 12 choisi par l'élève
- L'examen rattaché au cours d'Arts du langage 12, qui est obligatoire

Les examens de mathématiques et de sciences humaines sont conçus pour correspondre aux résultats d'apprentissage prescrits du cours choisi par l'élève, mais ils peuvent aussi comporter des éléments communs à plusieurs programmes de chacune de ces matières.

Ces cinq examens contribuent au maintien de normes élevées au sein du système d'éducation de la province, puisqu'ils permettent de mesurer tout au long du programme les connaissances et les habiletés de tous les élèves dans les matières de base.

Exception faite de l'examen d'Arts du langage 12, tous les examens de 12<sup>e</sup> année sont facultatifs. Un élève peut suivre un cours de 12<sup>e</sup> année comportant un examen officiel et choisir de ne pas s'y présenter. Dans ce cas, la note finale pour ce cours reposera entièrement sur l'évaluation faite en classe par l'enseignant. Il se peut que certains établissements postsecondaires exigent les notes de ces examens officiels à des fins d'admission. Par ailleurs, les élèves qui se présentent à ces examens deviennent admissibles au programme de bourses d'études du gouvernement provincial. On encourage donc tous les élèves à prendre ces faits en considération au moment de planifier leurs études.

*Dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle, les examens de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> année (ainsi que l'examen rattaché à l'Étude des Premières Nations de la C.-B. 12) représentent 20 % de la note finale du cours. Tous les autres examens de 12<sup>e</sup> année comptent pour 40 % de la note finale du cours.*

## Objet de l'évaluation du portfolio de fin d'études

Pour se bâtir un bel avenir, les habiletés d'ordre scolaire ne suffisent pas. Les élèves doivent aussi avoir des habiletés en matière de préparation de carrière, d'employabilité et d'hygiène de vie. Dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle, les élèves peuvent montrer leurs réalisations dans ces domaines en constituant leurs portfolios de fin d'études.

## Préparation et contenu du portfolio de fin d'études

Le portfolio de fin d'études est constitué d'un ensemble de travaux que l'élève a effectués sur support papier ou électronique, ou d'autres documents témoignant de ses réalisations. L'élève commence à réunir les documents destinés au portfolio dès la 10<sup>e</sup> année; pour ce faire, il reçoit l'aide et les conseils ciblés de l'enseignant, dans le cadre du cours de Planification 10. Ce portfolio porte essentiellement sur les domaines suivants :

- technologie de l'information;
- participation et prise de responsabilités au sein de la collectivité;
- hygiène de vie;
- habiletés améliorant l'employabilité;
- préparation aux études et à la carrière;
- art et conception.

*Les habiletés de base des élèves sont évaluées de diverses façons, ce qui constitue une chance merveilleuse pour les élèves qui apprennent mieux par la pratique.*

Les élèves peuvent procéder de diverses façons pour réunir des documents témoignant de leurs connaissances et de leurs compétences dans chacun de ces domaines. Ils peuvent recueillir leur documentation à partir d'expériences qu'ils ont vécues à l'école ou au sein de la collectivité, ou encore de projets qu'ils ont réalisés en classe. À titre d'exemple, un portfolio pourrait comprendre ce qui suit :

- des documents provenant d'un travail scolaire;
- une note de l'enseignant ou une lettre provenant d'un organisme communautaire et attestant que l'élève a pris part à certaines activités;
- une vidéo ou des photos montrant l'élève en train d'exercer une habileté particulière;

- un document ou un certificat attestant que l'élève a mené à bien un cours ou un projet;
- une fiche de contrôle vérifiée indiquant les heures que l'élève a consacrées au conditionnement physique, à l'extérieur de l'école;
- un rapport verbal enregistré sur cassette;
- une démonstration relative à un produit ou à un programme d'ordinateur créé par l'élève;
- un site Internet conçu par l'élève.

## Évaluation du portfolio de fin d'études

Chaque matière de base qui est représentée dans le portfolio sera évaluée au regard des normes de performance provinciales. C'est le ministère de l'Éducation qui s'occupe d'élaborer ces normes en consultation avec des éducateurs et en se basant sur une série de projets pilotes qui doivent être réalisés durant l'année scolaire 2003-2004. Vous trouverez des renseignements à jour sur ce sujet dans le site Web du Ministère.

Entre la 10<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année, le portfolio de l'élève fait l'objet d'évaluations régulières de la part de l'enseignant. Par la suite, l'élève choisit, pour les soumettre à l'examen d'un groupe d'évaluateurs, les éléments de son portfolio qui illustrent le mieux ses réalisations. Chaque école peut déterminer elle-même le mode de fonctionnement de son groupe d'évaluateurs. Celui-ci pourrait être composé des personnes suivantes :

- un enseignant, le directeur de l'école ou son adjoint;
- d'autres parties telles que des parents ou encore des membres intéressés de la collectivité ou des employeurs.

Les élèves peuvent satisfaire à la plupart des normes provinciales pour la préparation des portfolios à n'importe quel moment du programme du secondaire deuxième cycle. Un élève pourrait, par exemple, satisfaire aux normes se rapportant à la technologie de l'information ou même les dépasser dès la 10<sup>e</sup> année.

*Le Ministère prépare actuellement un guide d'évaluation du portfolio de fin d'études à l'intention des écoles et des élèves (ce guide sera affiché sur le site du Ministère et distribué dans les écoles en 2004).*

Fidèle au principe voulant que les élèves puissent faire des choix, le Ministère leur propose à ce titre des cours qui leur permettent d'adapter leur apprentissage à leurs centres d'intérêt dans le cadre du programme plus vaste du secondaire deuxième cycle. Les élèves peuvent obtenir des crédits menant au diplôme de fin d'études lorsqu'ils terminent avec succès des cours au choix autorisés par le Ministère, par un conseil ou par une autorité scolaire, ou encore des cours provenant de sources extérieures telles que les établissements postsecondaires.

Les élèves peuvent aussi acquérir ces crédits facultatifs en menant à bien un plus grand nombre de cours obligatoires que le nombre requis pour l'obtention du diplôme de fin d'études. À titre d'exemple, un élève pourrait satisfaire aux exigences de fin d'études en sciences s'il réussissait le cours de Sciences 10 et le cours de Biologie 11 (qui lui donne 4 crédits). Il pourrait ensuite obtenir 4 autres crédits facultatifs en terminant avec succès le cours de Biologie 12.

### **Cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire**

Comme il en est pour les élèves, les écoles et les collectivités de la province ont chacune un caractère unique. Honorant son engagement d'améliorer la réussite des élèves, le ministère de l'Éducation encourage les districts scolaires et les autorités des écoles indépendantes à élaborer des cours adaptés à la réalité locale, possiblement en partenariat avec des collectivités ou des employeurs (ou les deux). En 2004, les cours élaborés ou approuvés localement ne pourront donner des crédits menant au diplôme de fin d'études que s'ils satisfont aux normes du Ministère. Les cours qui répondront à ces normes seront appelés cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire (le Ministère publiera dans son site, en 2004, des renseignements supplémentaires sur ces normes). Les cours qui auparavant étaient offerts dans le cadre d'un programme consacré au choix de carrière devront aussi satisfaire à ces normes.

Divers districts et écoles disposeront de toute une gamme de moyens pour élaborer leurs propres cours. Les élèves pourront choisir autant de ces cours qu'ils le désirent à titre de cours au choix menant au diplôme de fin d'études. Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire ne peuvent cependant pas remplacer les cours obligatoires, sauf dans les domaines des beaux-arts et des compétences pratiques.

*Pour obtenir leur diplôme de fin d'études, les élèves doivent acquérir au moins 28 crédits provenant de cours au choix.*

## Étude de domaines d'intérêt

Les domaines d'intérêt ont pour objet d'amener tous les élèves à prendre en considération, durant le programme du secondaire deuxième cycle, une vaste gamme de carrières et de disciplines qui s'offrent à eux. Les élèves qui étudient des domaines qui les intéressent s'investissent davantage dans leur apprentissage; le taux d'obtention de diplômes est plus élevé parmi ces derniers que dans l'effectif scolaire général. Dans le cadre du cours de Planification 10, les élèves se familiarisent avec huit domaines d'intérêt possibles et les examinent; ces domaines d'intérêt se rattachent à des cours qu'offrent de nombreuses écoles de la province. Chacun d'eux peut mener à un large éventail de programmes d'études postsecondaires ou de choix de carrières.

Outre les domaines d'intérêt que tous les élèves seront invités à considérer, bien des écoles et des conseils scolaires offrent des programmes spécialisés menant à une carrière technique ou à des études postsecondaires. Le Ministère encourage les écoles et les districts scolaires à continuer d'offrir un large éventail de programmes et de cours de spécialité élaborés localement de façon à répondre aux besoins de leurs élèves.

Certains programmes sont conçus expressément pour les élèves qui apprennent mieux par la pratique. Ce sont, entre autres, les stages d'apprentis au secondaire, les programmes du *Career Technical Centre* (Centre de formation professionnelle et technique) et les cours de formation dans l'industrie. De nombreuses écoles ont mis sur pied des programmes menant à une carrière technique et des programmes d'alternance travail-études pour accommoder une vaste gamme d'intérêts et d'habiletés manifestés par leurs élèves. Ces programmes comprennent soit des cours d'exploration de carrières, soit des stages prolongés en milieu de travail. D'autres écoles qui ont pour vocation de préparer les élèves à l'université offrent des programmes tels que le *Advance Placement* (Placement à un niveau supérieur) et le Baccalauréat international.

*Le Ministère encourage les écoles à continuer d'offrir des cours de spécialité dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle.*

Les élèves reçoivent des crédits menant au diplôme de fin d’études lorsqu’ils terminent avec succès des cours autorisés par le Ministère ou encore par un conseil ou une autorité scolaire; par ailleurs, il existe d’autres façons d’obtenir ces crédits, soit :

### **Les équivalences**

Le programme des équivalences permet aux élèves de recevoir des crédits sur la foi de documents attestant que l’apprentissage qu’ils ont effectué en dehors du système scolaire de la province correspond aux résultats d’apprentissage prescrits d’un cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année autorisé par le Ministère, ou bien par un conseil ou une autorité scolaire. Les élèves qui pourraient se prévaloir de ce programme sont, par exemple, ceux qui viennent d’un autre pays ou d’une autre province, ou encore ceux qui ont une attestation d’études sanctionnant un programme parascolaire qu’un conseil ou une autorité scolaire, ou encore le Ministère juge équivalent au sien.

### **La réclamation de crédits**

La réclamation de crédits permet aux élèves de recevoir les crédits correspondant à un cours autorisé de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année, lorsqu’ils ne possèdent aucune attestation pour leur apprentissage. Pour obtenir des crédits de cette façon, l’élève doit :

- montrer qu’il a atteint les résultats d’apprentissage prescrits pour le cours concerné;
- obtenir au moins 50 % lors de l’examen de réclamation de crédits administré par l’école.

Vous trouverez dans le site Internet du Ministère les renseignements les plus à jour sur la politique relative à cette démarche, y compris pour les cours du secondaire deuxième cycle qui comportent un examen officiel.

## **Études autonomes dirigées (IDS)**

Le programme d'études autonomes dirigées permet aux élèves d'amorcer, d'élaborer et de suivre leur propre cours sous la supervision d'un enseignant et en dehors de la classe, et de recevoir des crédits pour ce cours. Grâce à cette option, les élèves peuvent, s'ils le désirent, atteindre les résultats d'apprentissage à un niveau plus approfondi que dans le cadre du cours correspondant enseigné en classe; ils peuvent ainsi s'adonner à leurs études selon leur gré, sans être assujettis à l'horaire de la classe.

Les cours d'études autonomes dirigées doivent être fondés sur les résultats d'apprentissage prescrits de cours correspondants autorisés par le Ministère ou encore par un conseil ou une autorité scolaire. Le programme du secondaire deuxième cycle 2004 prévoit que les élèves pourront recevoir jusqu'à 4 crédits pour de tels cours et ce, dans n'importe quelle matière.

## **Attestations de l'extérieur**

Ce programme permet aux élèves de recevoir des crédits en obtenant des attestations d'études pour des cours élaborés ou offerts (ou l'un et l'autre) en dehors du système scolaire de la province à condition que ces cours soient autorisés par le Ministère. Vous trouverez dans le site Internet du Ministère une liste à jour des attestations de l'extérieur acceptées pour la 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année.

## **Enseignement à distance ou téléapprentissage**

Les élèves peuvent obtenir des crédits menant au diplôme de fin d'études lorsqu'ils terminent avec succès n'importe quel cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année autorisé par le Ministère ou encore par un conseil ou une autorité scolaire, dans le cadre du programme d'enseignement à distance ou de téléenseignement.

### **Crédits pour des cours de niveau postsecondaire**

Les élèves peuvent obtenir des crédits menant au diplôme de fin d'études pour n'importe quel cours qu'ils terminent avec succès dans un établissement postsecondaire de la province dont le nom figure dans l'édition la plus récente du guide publié par le British Columbia Council on Admissions and Transfer ([www.bccat.bc.ca](http://www.bccat.bc.ca)) ou un cours qui figure au calendrier d'un établissement postsecondaire public de la province et qui mène à un crédit, à un diplôme de deux ans ou à un grade universitaire.

### **Le diplôme de fin d'études secondaires de la C.-B. (*Dogwood Diploma*)**

Le diplôme de fin d'études secondaires de la C.-B. est décerné aux élèves qui satisfont aux exigences relatives à son obtention; il témoigne du fait que les élèves possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes décrites dans la liste des attributs du diplômé de la C.-B. et qu'ils ont rempli toutes les conditions s'y rapportant.

### **Certificat de fin d'études (*School Completion Certificate*)**

*Les conseils scolaires établissent à l'intention de leurs élèves les normes relatives à l'obtention des certificats de fin d'études.*

Les conseils scolaires ou les autorités des écoles indépendantes peuvent décerner des certificats de fin d'études aux élèves qui ont des besoins particuliers et à ceux qui satisfont à d'autres normes — établies par le conseil ou l'autorité concerné — que celles du programme du secondaire deuxième cycle régulier, et qui ont atteint les objectifs prescrits dans le programme qu'ils ont suivi.

### **Le diplôme de fin d'études secondaires pour adultes (« *Adult Dogwood* »)**

Le diplôme de fin d'études secondaires pour adultes est décerné aux élèves qui ont terminé avec succès le programme de fin d'études secondaires des adultes.

Pour obtenir cette attestation, un élève adulte (élève âgé de 19 ans, ou de 18 ans et qui a quitté l'école depuis au moins un an) doit achever au moins trois cours soit dans le cadre des cours offerts aux adultes par un établissement scolaire, soit par le truchement de l'évaluation des acquis, et il doit satisfaire aux exigences du diplôme de fin d'études énoncées dans l'arrêté ministériel intitulé *British Columbia Adult Graduation Requirements Order*. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au *Manuel de procédures* du Ministère.

### **Le relevé de notes**

Le Ministère transmet un relevé de notes à chaque élève; ce document officiel contient la liste de tous les crédits que ce dernier a obtenus et il indique la date d'achèvement et le niveau de réussite pour chaque cours.

Les écoles peuvent imprimer des relevés de notes non officiels à n'importe quelle étape du programme du secondaire deuxième cycle, de sorte que les élèves puissent vérifier leurs progrès. Ces relevés seront particulièrement utiles aux élèves qui quittent l'école avant d'avoir terminé leur 12<sup>e</sup> année.

Le programme du secondaire deuxième cycle 2004 s'inscrit dans un effort continu et plus vaste qui vise à renforcer et à améliorer le système d'éducation (M à 12) de la Colombie-Britannique. De façon plus précise, ce programme a pour objet d'aider les élèves à améliorer leur rendement scolaire, d'accroître le taux d'obtention des diplômes du secondaire et de mieux préparer les jeunes à réussir dans leur vie personnelle, dans leur milieu de travail et dans tout autre programme d'études et de formation qu'ils pourraient entreprendre ultérieurement.

Ce programme établit des normes élevées pour l'obtention du diplôme de fin d'études; il multiplie les choix offerts aux élèves et confère aux écoles, de même qu'aux conseils et aux autorités scolaires, une autonomie et une souplesse accrues qui leur permettront d'innover et de répondre aux besoins locaux. Il reflète les idées et les conseils émis par des milliers de Britanno-Colombiens et il pose les fondements d'un système au sein duquel tous les diplômés de la province auront une éducation de qualité qui leur apportera les connaissances, les habiletés, les attitudes et les compétences dont ils auront besoin pour réussir leur vie, tant sur le plan personnel qu'à titre de membres à part entière de notre société.







---

Queen's Printer for British Columbia©  
Victoria, 2004

LE PROGRAMME DU SECONDAIRE DEUXIÈME CYCLE 2004  
XX0331